



CAPD du mercredi 29 mai 2019

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

La CAPD de ce jour répond à l'alerte du SE-Unsa 34 concernant l'absence de communication à la profession des Modules de Formation d'Initiative Nationale. Le SE-Unsa vous remercie donc d'avoir bien voulu respecter la procédure en actant les départs en formation lors d'une CAPD, malgré des délais contraints. Cela n'a pas toujours été le cas dans notre département.

A l'heure où le doute plane quant au devenir du paritarisme, le SE-Unsa fait une fois de plus la démonstration de son utilité et de l'importance du dialogue social et du partage des points de vue comme des compétences.

Demain, avec le vote prochain de la loi de transformation de la Fonction Publique, les CAP perdront une grande partie de leurs compétences ayant trait à la mobilité et à la carrière. Pour le SE-Unsa, ces évolutions seront préjudiciables aux collègues mais également à l'administration. Les Organisations syndicales élues ne seront plus en mesure d'informer, d'expliquer, d'accompagner les collègues qui se retrouveront seuls face à l'employeur pour la gestion et le suivi de tout ce qui concerne leur carrière. Pour le SE-Unsa il est plus que jamais nécessaire de maintenir des espaces de dialogue social qui ont su faire la preuve de leur utilité. Les supprimer serait une erreur.

Concernant les personnels aussi, la communication est plus que jamais nécessaire. Ils ont besoin d'une communication claire et rassurante. L'urgence, la multiplicité des annonces et les injonctions successives ne rassurent pas. Elles inquiètent et se rajoutent à un quotidien de plus en plus lourd. Sans tomber dans le pathos, mais en se faisant la voix de celles et ceux qui le saisissent quotidiennement, le SE-Unsa vous alerte, Monsieur l'Inspecteur, sur l'augmentation du nombre d'incidents entre parents d'élèves et enseignants, entre collègues, entre directeurs et adjoints...

Dans ces situations, les enseignants n'ont peut-être pas toujours les bons réflexes mais le SE-Unsa demande à ce qu'ils soient avant toute chose, écoutés et soutenus. Quels que soient les griefs qui pourraient leur être opposés. Ne pas se sentir soutenu par sa hiérarchie ou pire, donner le sentiment de porter plus de crédit aux parents d'élèves, à priori, ne participe pas de la confiance. Le 7^{ème} baromètre des métiers de l'UNSA Education révèle une rupture de la confiance entre les personnels et leur ministre... Pour le SE-Unsa, il vous appartient en partie de la réparer.

Autre sujet, dans le cadre du Mouvement départemental des personnels 1^{er} degré, le SE-Unsa vous a adressé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, un courrier vous demandant de bien vouloir prendre en compte les services antérieurs à la titularisation des personnels comme le ministère l'a autorisé. Il ne s'agit que d'une décision politique car le paramétrage serait, d'après nos sources, sans difficulté aucune.

Le SE-Unsa 34 souhaiterait savoir si vous envisagez de donner une suite favorable à sa demande, demande portée, je le rappelle, par l'ensemble des sections départementales de l'académie auprès de Mme la Rectrice.

Enfin, pour finir sur une note positive à l'image de son syndicalisme, le SE-Unsa salue votre proposition d'un groupe de travail sur les barèmes du Mouvement qui constitue un signal positif envoyé à la profession sur votre attachement au dialogue social en dépit des orientations politiques qui s'annoncent. Enfin, le SE-Unsa remercie Mme la secrétaire générale qui a su, en dépit des nombreuses sollicitations, apporter des réponses rapides à presque toutes ses demandes qui ont été nombreuses ces dernières semaines et qui, rassurez-vous, pourraient bien continuer de l'être.

Merci de votre attention.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental